Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026065-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (29) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M BRIAND, Mme LECOQ, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (4) : M DELORME, M AYEL, M PEPIN, et Mme FRIOT, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (4) M DELORME a donné procuration à Mme DESSABLES.
M AYEL a donné procuration à M BANI.
M PEPIN a donné procuration à M BRIAND.
Mme FRIOT a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme TALON a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.065 Projet de chaufferie biomasse au sein de la ZAC de la Courrouze – Enquête publique – Avis du Conseil Municipal

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1, L.180-10-1 et R.181-18 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'une chaufferie biomasse sur le territoire de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** le dossier d'enquête publique mis à disposition du public du 02 juin 2026 au 22 septembre 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Monsieur le Maire ;
- **CONSIDERANT** le courrier du préfet d'Ille-et-Vilaine invitant le Conseil Municipal à formuler un avis sur le projet de chaufferie biomasse sur le territoire de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026065-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, (7 abstentions : Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN) porte à la connaissance de la commission d'enquête désignée au titre du projet de chaufferie biomasse dans la ZAC de la Courrouze les observations et demandes formalisées dans la présente délibération.

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	29
Abstentions	7
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes Pour	26
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 20 mai 2026

Sébastien COLLET
Maire

Emeline TALON
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/05/26

Publié sur le site de la Ville le : 26/05/26

Par le service affaires générales